Prise de poste

Relations aux élu.e.s

Positionnement au sein de la collectivité / relations avec les services en interne

Mobilisation / relation avec les partenaires institutionnels

Mise en œuvre des projets

Dispositif PVD / articulation avec les autres dispositifs

Autre(s) sujet(s)?

Construire et mettre en œuvre une stratégie de territoire

S'ENGAGER

Exprimer une commande



POSER LES BASES / SE PROJETER / PROGRAMMER

Diagnostic > stratégie > feuille de route



SE METTRE EN ORDRE DE MARCHE / OPÉRATIONNALISER

« Mise en mouvement »



METTRE EN ŒUVRE

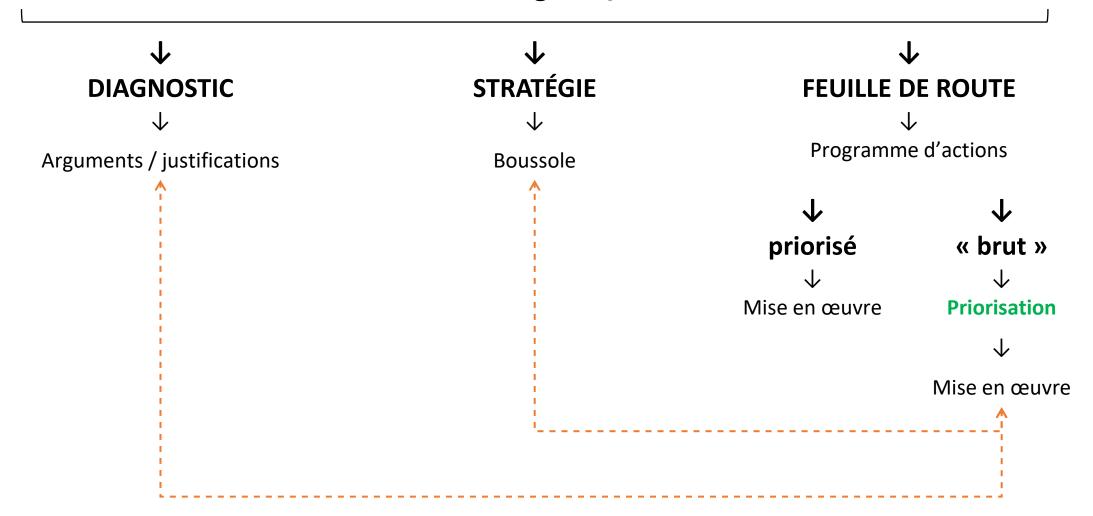
Étude centre-bourg → opérationnel







Étude centre-bourg → opérationnel



Quelques « concepts » de base

MAÎTRE D'OUVRAGE (MOA)

Le maître d'ouvrage est le responsable principal du projet/de la mission ; celui pour lequel il/elle est réalisé(e).

Un maître d'ouvrage doit s'assurer préalablement de la faisabilité et de l'opportunité du projet (opération)/de la mission (étude).

Il en définit le **programme**, la localisation/le périmètre, l'enveloppe financière prévisionnelle, le financement, etc.

Programme: objectifs à atteindre, besoins à satisfaire, contraintes et exigences particulières

MAÎTRE D'ŒUVRE (MOE)

Le maître d'œuvre est la <u>personne physique ou morale qui répond aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage</u> (=programme) en vue de la réalisation d'une opération/d'une mission, dans le respect des conditions « techniques », économiques et de délais fixées par ce dernier.

ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO)

L'assistant à maîtrise d'ouvrage est la personne physique ou morale qui assiste le maître d'ouvrage (suite à la passation d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage) dans l'élaboration du programme, la fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle et lui apporte, le cas échéant, un conseil spécialisé dans un domaine technique, financier, juridique ou administratif.

Quelques « concepts » de base

Article L1111-2 du code de la commande publique

Un marché de travaux a pour objet :

1° Soit l'exécution, soit la conception et l'exécution de travaux dont la liste figure dans un avis annexé au présent code;

2° Soit la réalisation, soit la conception et la réalisation, par quelque moyen que ce soit, d'un ouvrage répondant aux exigences fixées par l'acheteur qui exerce une influence déterminante sur sa nature ou sa conception.

Un ouvrage est le résultat d'un ensemble de travaux de bâtiment ou de génie civil destiné à remplir par lui-même une fonction économique ou technique.

Article L1111-3 du code de la commande publique

Un <u>marché de fournitures</u> a pour objet l'achat, la prise en crédit-bail, la location ou la location-vente de produits. Il peut comprendre, à titre accessoire, des travaux de pose et d'installation.

Article L1111-4 du code de la commande publique

Un marché de services a pour objet la réalisation de prestations de services.

Quelques « concepts » de base

Offre économiquement la plus avantageuse (article L2152-7 du code de la commande publique)

Le marché est attribué au soumissionnaire ou, le cas échéant, aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base d'un ou plusieurs critères objectifs, précis et liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution.

Critères:

- → valeur technique
- \rightarrow prix



Économiquement la plus avantageuse ≠ nécessairement la moins disante!

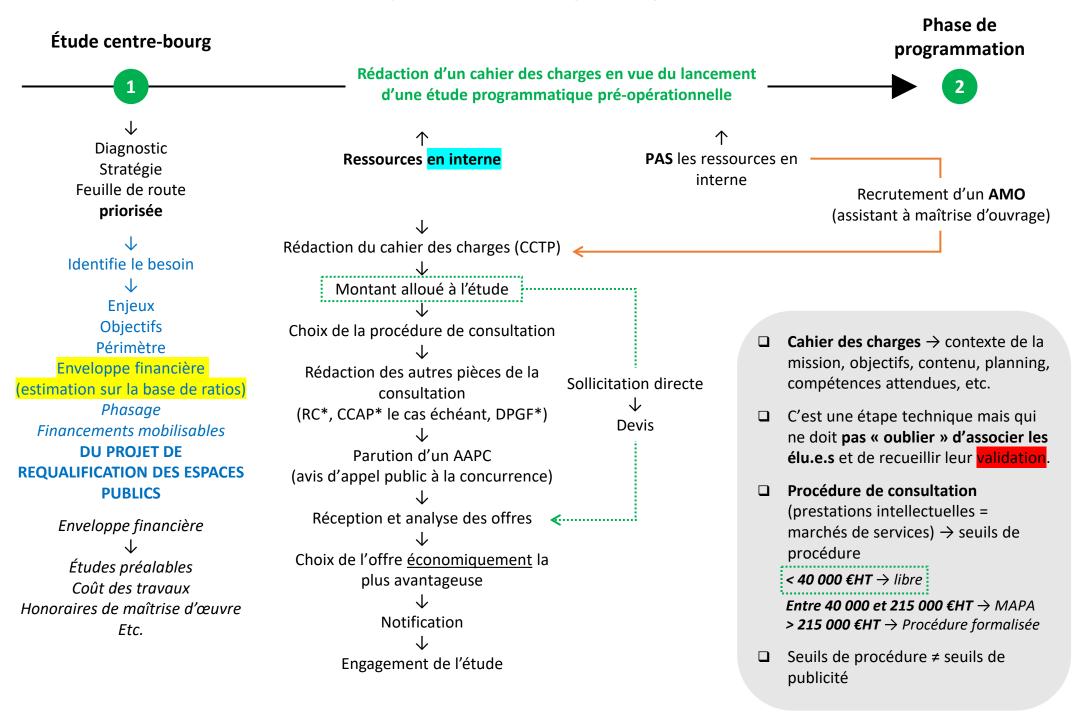
Requalifier des espaces publics

Étude centre-bourg





Requalifier des espaces publics



Exemple 1 : Requalifier des espaces publics

Phase de programmation

Phase de conception

2 HYPOTHÈSES



Approfondissement du diagnostic à l'échelle du périmètre d'étude (plus large que le périmètre opérationnel) **Objectifs opérationnels**

(habitants, commersants, etc.) Orientations programmatiques et d'aménagement (globales et sectorisées le cas échéant)

Échanges avec les acteurs/partenaires à associer (→ nourrir le programme / les impliquer)

Périmètre définitif du projet Phasage

Enveloppe financière affinée → coût d'objectif (travaux) Études préalables / complémentaires à mener

'ALIDATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Élaboration du programme d'aménagement en vue de la phase de CONCEPTION

Rédaction des cahier des charges en vue du lancement des études préalables

Consultation de maîtrise d'œuvre

Choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire d'un appel d'offres (ouvert ou restreint)

Concours de maîtrise d'œuvre d'infrastructures

Choix d'un plan ou d'un projet parmi les projets remis par les équipes préalablement sélectionnées

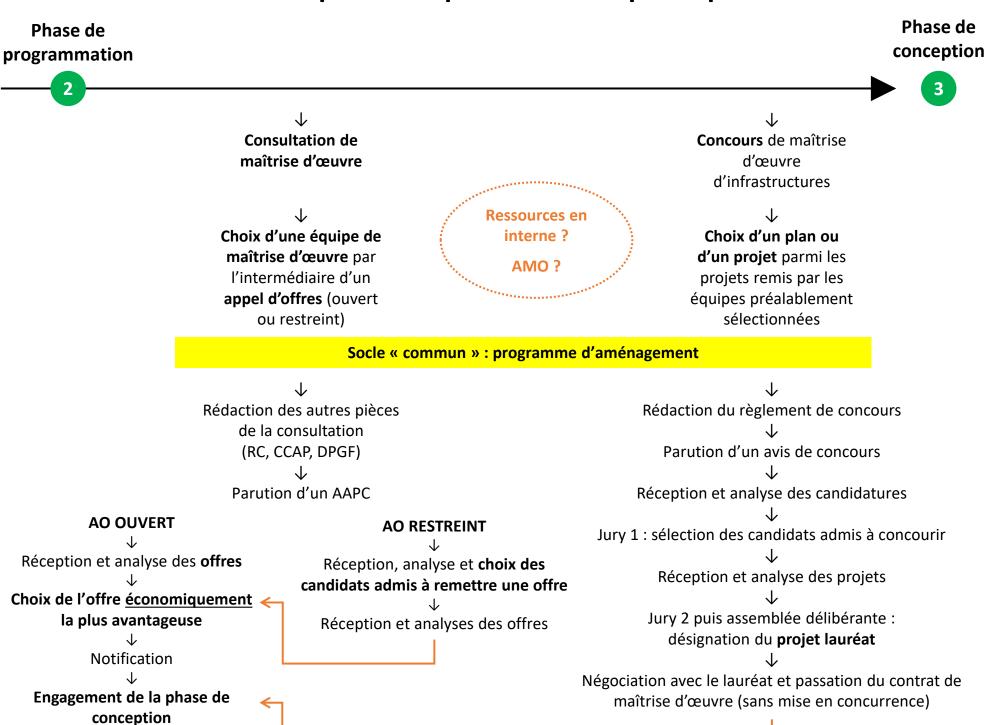
*CCTP: cahier des clauses techniques particulières

*CCAP : cahier des clauses administratives particulières

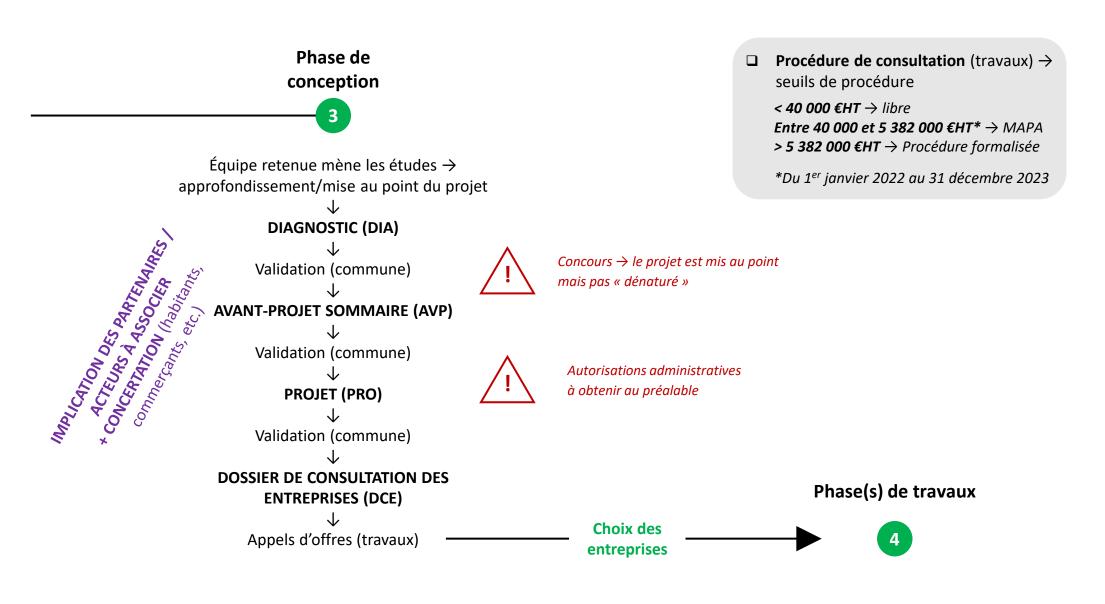
*RC : règlement de consultation

*DPGF: décomposition du prox globale et forfaitaire

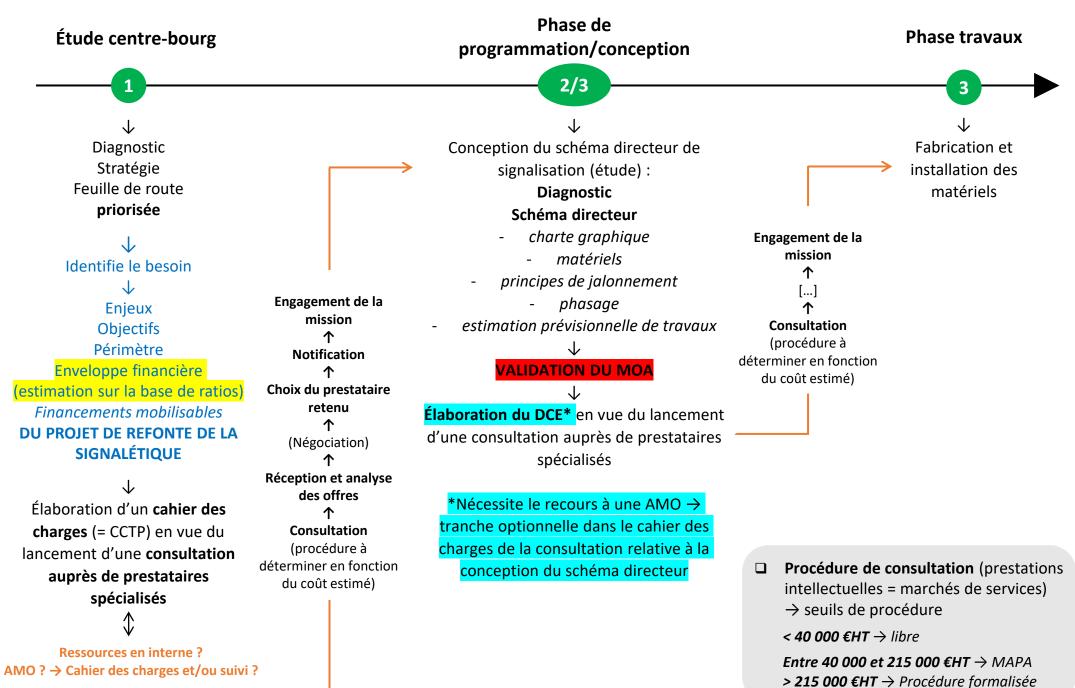
Exemple 1 : Requalifier des espaces publics



Exemple 1 : Requalifier des espaces publics

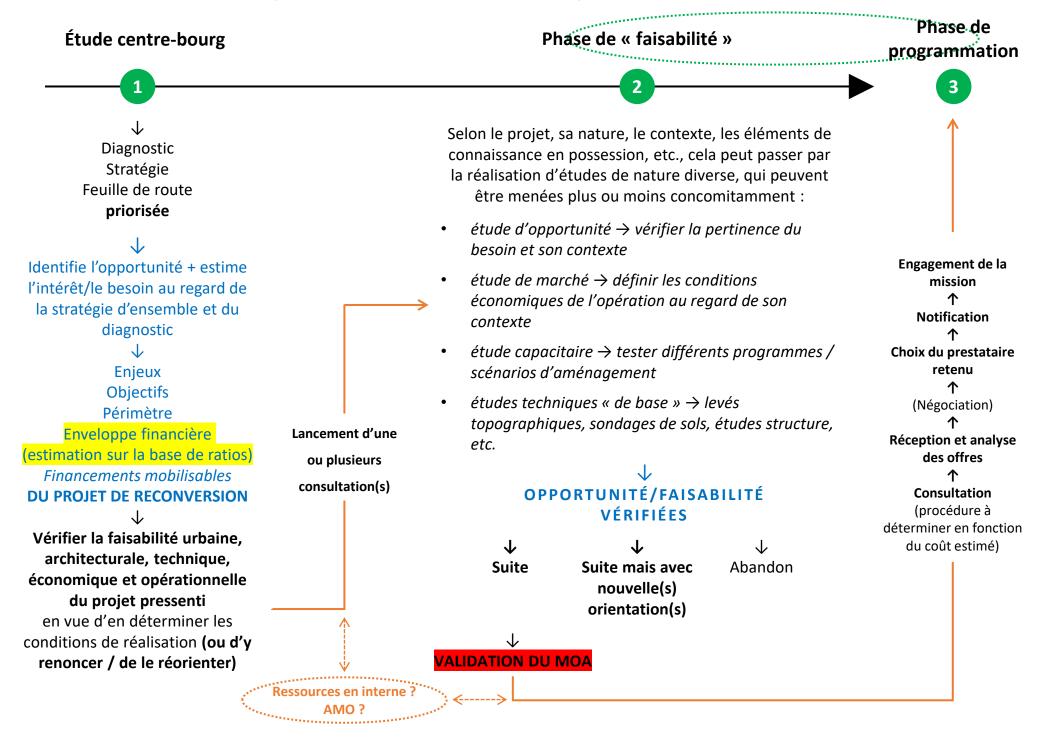


Exemple 2 : Refonte de la signalétique de centre-bourg



/ALIDATION DU MOA

Exemple 3 : Reconversion/requalification d'un bâtiment



Exemple 3: Reconversion/requalification d'un bâtiment

